

Une solution pour l'avenir

Dans cette logique d'aider le Mali à atteindre son objectif d'indépendance énergétique, la promotrice de la société coopérative Abzesolar, la princesse Abzeita Djigma, en collaboration avec l'Agence de l'environnement et du développement durable, a décidé de mettre sur le marché malien la lampe solaire Mama light. La cérémonie de lancement a eu lieu, hier lundi, à l'Ambassade du Burkina, sous la présidence du ministre de l'Environnement et de l'assainissement, Ousmane Ag Rhissa.

La mise sur le marché d'un tel équipement solaire est une réponse à une expérience personnelle vécue par la promotrice elle-même durant sa jeune et tendre enfance. Etant une petite fille, dans son petit village burkinabé, où il n'y avait aucune électricité, la princesse Abzeita Djigma, d'après son propre témoignage, aura appris et étudié à travers l'utilisation d'une lampe tempête. Depuis cette expérience vécue, cette ingénieure en électricité a nourri le souhait de changer, un jour, la donne autant qu'elle le pourra.

Hier, lundi, aura été le jour où son rêve est devenu une réalité au grand bénéfice des enfants du Mali.

A travers la lampe solaire « Mama light », c'est aussi un jour de changement pour les enfants, surtout ceux des localités rurales, puisqu'il



s'agit d'un instrument simple à utiliser avec une garantie de 2 à 3 ans. Pour son mécanisme de fonctionnement, la nouvelle lampe n'a besoin que d'un panneau solaire avec un câble électrique. C'est ce panneau qui doit être installé sous le soleil à l'extérieur et la lampe à l'intérieur. Après, 5 heures suffisent pour chargement de l'équipement solaire qui aura une durée de 8 à 12 heures.

Si les mères éclairent la vie de

leurs enfants, la lumière, elle, éclaire la vie de toute une famille, de tout un pays et de tout le monde entier.

C'est à travers cette réalité que le président de la Chambre des mines du Mali a tenu à saluer cette initiative heureuse et salvatrice de la princesse Abzeita Djigma qui a choisi notre pays pour mettre en pratique son savoir-faire et son ambition service du développement du pays.

Abdoulaye Pona de rappeler aussi que la société Abzesolar.com est également porteur, en collaboration avec son institution consulaire, d'un projet de construction d'une centrale énergétique, unique dans la sous-région, de 100 mégawatts qui sera connecté à l'Energie du Mali.

Dans son discours de lancement, le ministre de l'Environnement et de l'assainissement a indiqué que la protection de l'environnement,

en ce 21^e siècle, est devenue un enjeu majeur en même temps que s'impose l'idée de la dégradation des ressources naturelles.

Selon Ousmane Ag Rhissa, l'idée d'un développement durable signifie que l'on ne doit pas prendre à la terre plus que ce qu'elle peut donner.

Ce qui implique, insiste-t-il, de recourir aux énergies renouvelables. C'est pour ces raisons, justifie-t-il, que son département, à travers l'Agence de l'environnement et du développement durable (AEDD), a décidé de s'investir massivement dans le développement des énergies renouvelables.

C'est dans ce cadre qu'a été établi un partenariat avec la société AbzeSolar, sous forme d'un « protocole d'accord », qui porte spécifiquement sur la promotion des énergies renouvelables par la vulgarisation des équipements solaires dans la perspective du fonctionnement des mécanismes et des opportunités offertes par le crédit carbone.

En tout cas, dans sa forme actuelle, il s'agit d'un contrat de consolidation du partenariat public-privé aux termes desquels la société AbzeSolar s'engage à approvisionner le marché en équipements solaires, à conduire un partenariat privilégié avec l'AEDD pour les crédits carbone et à assurer un transfert de compétence aux structures sur les centrales solaires photovoltaïques.

Par Mohamed D. DIAWARA